



UD CGT 05 3, rue David Martin  
05000 GAP  
<http://cgtvillegap.reference-syndicale.fr>  
[cgt@ville-gap.fr](mailto:cgt@ville-gap.fr)  
<https://www.facebook.com/villedegap05/>  
06 63 59 51 26



Vos représentants du personnel CGT en CT :  
Nadège SARRAZIN,  
Christine MEOT,  
Nathalie DUGUE,  
Dominique TEREZI,  
Jérémy BONJOUR,  
Stéphane CHARABOT

## Comité Technique 27 novembre 2019 La CGT vous informe

Cher-e-s collègues,

Vous trouverez ci-dessous, le compte rendu du Comité Technique qui s'est tenu le 27 novembre 2019 à Gap :

### ORDRE DU JOUR DE LA COLLECTIVITÉ

#### **Pour avis :**

- **Validation des Procès Verbaux** : validation de tous les PV manquants qui sont dorénavant consultables sur l'intranet.
- **Rapport égalité homme/femmes** : suite à nos précédentes demandes, la collectivité a mis en œuvre le groupe de travail qui s'est réuni le 03 décembre 2019.

#### **Pour infos :**

- **Mis à jour des organigrammes** : en séance, la collectivité a présenté l'organigramme rectifié de la DCUS et des centres sociaux ainsi que l'organigramme général.
  - **Evolution relative à la formation** : la collectivité valide la mise à disposition d'un local, soit au campus, soit aux Services Techniques, en fonction des besoins, avec un ordinateur et la connexion internet ainsi que la possibilité de contacter un technicien informatique en cas de soucis. Il peut y avoir également un accompagnement sur le lieu, en cas de besoin. Les agents concernés par une formation distancielle peuvent en bénéficier à leur demande.
  - **Dans le cadre d'un déplacement pour une formation CNFPT**, la collectivité prendra dorénavant en charge la franchise pour tout trajet supérieur à 20 kilomètres. Nous remercions la collectivité d'avoir pris en compte la demande des agents.
- Pour les journées d'informations du CNFPT, la collectivité met à disposition un véhicule de service, sinon les frais personnels seront remboursés.

## Question de la CGT :

- **Bilan sur les expérimentations sur les horaires variables** : La collectivité continue la recherche du moyen de pointage. **Le maire nous a de nouveau assuré** que c'était inscrit au budget prévisionnel et que **la mise en œuvre se ferait peut-être avant les élections municipales**.

## ANCIENNES QUESTIONS DE LA CGT

### 1- : Stationnement personnel territorial

- **Le 06/09/19 Q.** *Quelques places de stationnement pour le personnel seront elles finalement disponibles au niveau des anciens établissements DECOCERA ? si oui à partir de quand ?*

- **Où en sommes nous ?**

- Le parking (DECOCERA) n'est toujours pas en service. A la demande de certains agents, **l'instauration d'un tarif préférentiel pour les agents**, à 10€ par mois sur l'année, sur les parkings autres que Bonne, **n'est pas légal car discriminant** vis à vis de la population.

### 2- : Suite des élections professionnelles

- **Le 06/09/19 Q.** *Les listes des représentants du personnel contractuel en CCP sont elles finalisées suite à un nouveau tirage au sort ? Merci de nous transmettre les arrêtés le cas échéant.*

- **Où en sommes nous ?**

- **Elles sont enfin constituées.** La collectivité doit nous transmettre les listes. **Nous sommes à la disposition des agents** qui ont donné leur accord pour, s'ils le souhaitent, **travailler ensemble sur la préparation de ces commissions.**

### 3- : Régime indemnitaire filière technique

- Faisant suite aux délibérations sur ce sujet du CC du 18 mars et du CM du 28 mars, il semblerait que quelques agents concernés par ce régime indemnitaire ne perçoivent pas l'ISS et ou la PSR au niveau de leur valeur minimale :

1) **Q.** *L'étude au cas par cas a t elle été réalisée par la DRH ?*

2) **Q.** *Si oui, quand et sur quelle période rétroactive cela sera t il corrigé ?*

- **Où en sommes nous ?**

- **Pour la 3ème fois, la CGT repose cette question.** Sachant que la mise en œuvre de la RIFSEEP, suite à 5 groupes de travail, a été reportée après les élections municipales, **ce problème doit être réglé rapidement par la collectivité.**

- **Le maire a demandé à la RH d'étudier les dossiers** concernés en vue d'une rectification.

- **Concernant la question de la rétroactivité**, le maire a répondu « **l'espoir fait vivre** ». **Nous lui avons rappelé que c'était une OBLIGATION.**

### 4- : Réédition des fascicules sur la formation

- **Le 06/09/19 Q.** *A quand cette réédition qui était programmée pour début 2019 ?*

- **Où en sommes nous ?**

- **La réédition de ces fascicules sera opérationnelle** dès que la collectivité aura mis en place **le règlement d'utilisation du Compte Personnel de Formation (CPF)**

## **NOUVELLES QUESTIONS DE LA CGT**

### **1- : A travail égal, prime de fin d'année pour tous les contractuels**

- « Par un arrêt du 20/06/19, la Cour de justice de l'Union Européenne a jugé contraire au principe de non discrimination une réglementation nationale réservant le bénéfice d'un complément de rémunération aux fonctionnaires statutaires, à l'exclusion des agents contractuels employés à durée déterminée. »

- **A ce titre, nous demandons à la collectivité le versement de la prime de fin d'année à tous les contractuels sans condition d'ancienneté.**

- **Où en sommes nous ?**

- **La collectivité étudie cette situation.**

- Quelques précisions sur les conditions d'attribution de cette prime :

- Il nous a bien été confirmé que **celle-ci est versée seulement après 4 années complètes de service révolues au 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours, soit au bout de presque 6 ans pour les cas les plus défavorables...**
- **Les années passées dans le cadre d'un contrat CAE, sont prises en compte.**
- **Le maire a précisé qu'il étudierait le cas des agents dont la période de travail est discontinuée.**

### **2- : Problème de l'accès à INTRANET dans certaines écoles**

- Au mois janvier 2020, **le nouveau contrat télécom devrait résoudre ce problème.**

### **3- : Prime du travail le dimanche dans les EHPAD**

- Il semblerait que les contractuels travaillant régulièrement le dimanche touchent une indemnité de 4 € (très faible pour un dimanche) et différente de celle des titulaires.

Quelle est l'indemnité des titulaires ?

- Nous demandons l'harmonisation des contractuels sur celle des titulaires.

- **Où en sommes nous ?**

- **Le maire confirme qu'une indemnité de 47,28€** est versée au infirmiers et aides soignants contractuels et titulaires.

### **4- : Info retraite**

- **Nous demandons à la collectivité d'informer les agents un an avant leur date de départ à la retraite** théorique sur leurs droits à poursuivre leur activité au-delà de cette date.

- **Où en sommes nous ?**

- **La collectivité ne semble pas en mesure de mettre en place cette demande.** Il convient aux agents de **contacter le service RH concerné.**

### **5- : Nouvelle question à l'ordre du jour**

- La collectivité peut elle revenir sur la décision ci dessous, soit dans son ensemble soit partiellement ?

Comme le lui permet le décret dans son article 3-1, la ville de Gap n'a pas prévu, par délibération, l'indemnisation ou la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle de la fonction publique des droits ainsi épargnés sur le Compte Epargne-Temps.

- Où en sommes nous ?

- Le maire : « **Je reste sur ce qui fonctionne actuellement. Si je suis ré-ré-élu, j'y réfléchirai** ».

**Pour toutes informations supplémentaires,  
Nous sommes à votre disposition !**

**Nous vous informons que la collectivité s'est de nouveau engagée  
à mettre en ligne sur l'intranet les comptes rendus complets  
des différents Comités Techniques passés et à venir.**

Stéphane CHARABOT

Secrétaire Principal du **SYNDICAT CGT**

Des employés de la Ville de Gap, de son CCAS  
et de la communauté d'agglomération du Gap Tallard Durance

Vous pouvez nous rencontrer sur RDV

à l'Union Départementale CGT, bourse du travail - [3 rue David Martin](#) à Gap



06 63 59 51 26



[cgt@ville-gap.fr](mailto:cgt@ville-gap.fr)



<http://cgtvillegap.reference-syndicale.fr/>